Règles sanitaires

Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous à partir de 3 ans dans la halle bassin.



La tenue de ville est interdite dans l’espace aquatique. Les usagers devront porter un maillot de bain (les jupes de plage ou paréos sont interdits dans l'eau).

- Pour les hommes, seuls les maillots de bain, slips de bain, boxers de bain courts et cyclistes aquatiques sont autorisés (les shorts, combinaisons, caleçons et bermudas sont interdits).
- Pour les femmes, seuls les maillots de bain traditionnels sont autorisés : une pièce (sans manches, et au-dessus des genoux) et deux pièces.

Il est obligatoire de :

- Porter une tenue de bain appropriée
- Porter un bonnet de bain à partir de 3 ans
- Pour les enfants de moins de 3 ans de porter une couche étanche

Il est interdit de :

- Se baigner en monokini pour les femmes,
- De porter un short, bermuda ou caleçon